



CCF SA

CENTRE DE CAUTIONNEMENT
ET DE FINANCEMENT

2023

RAPPORT DE GESTION



DES SOUTIENS FINANCIERS EN FAVEUR
DES ENTREPRISES VALAISANNES



Partenaire
Promotion économique

SOMMAIRE

- 04** MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 06** MESSAGE DU DIRECTEUR
- 08** PRÉSENTATION DU CCF
- 13** LES MISSIONS DU CCF
- 14** FOCUS SUR LE PROGRAMME D'IMPULSION DE LA VILLE DE SION
- 20** RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CCF
- 30** TÉMOIGNAGES DE SOCIÉTÉS SOUTENUES
- 32** COMPTES
- 36** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
- 38** CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 39** EXPERTS CONSULTATIFS COLLABORATEURS/TRICES



CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT SA

Pré-Fleuri 6, Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. +41 27 327 35 50
Fax +41 27 327 35 51
www.ccf-valais.ch

IMPRESSUM

Rédaction CCF SA, Sion
Graphic design Agence Meichtry, Sion
Photographies PHOTOVAL.CH - Valérie Pinauda
Parution Avril 2024

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Après une année 2022 marquée par une forte pression inflationniste et le resserrement rapide des politiques monétaires, l'année 2023 a enregistré en Suisse un ralentissement de la croissance lié notamment à la normalisation qui a suivi la crise du coronavirus dans un contexte international difficile.



Pascal Perruchoud,
Président du CCF

En tant que petite économie tournée vers l'extérieur, la Suisse est impactée par les évolutions économiques et les tensions géopolitiques mondiales. La force du franc suisse et le ralentissement de la demande internationale ont freiné les exportations de biens et de services.

La croissance économique du Valais s'est également affaiblie en 2023. La reprise post-COVID s'est en effet essoufflée entraînant la baisse des taux de croissance.

Mais malgré ce ralentissement, la situation est demeurée plutôt favorable en Suisse et en Valais. Notre économie s'est montrée résiliente avec un taux de chômage à son plus bas niveau depuis des décennies. En revanche, une pénurie de main-d'œuvre, en particulier qualifiée, affecte fortement nos PME. Il s'agit d'un des nombreux défis à relever. Plusieurs pistes de solutions peuvent et doivent être envisagées. J'en citerai quelques-unes :

- Investir dans des technologies d'automatisation ;
- Mettre en place des programmes de formation et de reconversion professionnelle pour aider les collaborateurs à acquérir les compétences recherchées, comme celles liées aux nouvelles technologies, à la gestion des données, à la cybersécurité... ;
- Utiliser l'intelligence artificielle pour optimiser les processus et améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- Offrir des options de travail flexibles, etc.

En combinant ces approches, il est possible de relever le défi de la pénurie de main-d'œuvre tout en favorisant la croissance économique et le développement durable.

Dans ce contexte, le CCF a un rôle à jouer pour faciliter la transition vers de nouveaux emplois en soutenant le financement des investissements nécessaires. Notre organisme agit comme un partenaire avec une fonction d'accompagnement pour répondre aux besoins des entreprises et apporter son expertise financière.

Notre mission est d'être au service du maintien et du développement de l'économie cantonale tous secteurs confondus par le biais de différentes aides sous forme de cautionnement, de prêts directs, de subventions ou de garanties. Les moyens globaux à disposition sont importants et le canton les a fortement augmentés ces dernières années. Il est toutefois indispensable de doter de manière plus conséquente certains outils de financement comme le fonds d'investissement qui a été porté à Fr. 20 mios à fin 2023 par la participation des principaux institutionnels valaisans. Qu'ils en soient remerciés pour la confiance témoignée dans l'intérêt de l'économie valaisanne ! Il est ainsi démontré que le modèle adopté pour le CCF dans une combinaison de fonds publics et privés fonctionne parfaitement, ce qui est à saluer à l'heure où les moyens étatiques sont fortement sollicités.

Je tiens également à relever que la centralisation auprès de notre organisme de la majorité des aides financières dédiées aux entreprises fait totalement sens. Cette approche permet une efficacité et des synergies importantes entre les diverses sources de financement (Confédération, canton, institutionnels) dans l'intérêt de l'économie cantonale. Comme toute PME, le CCF doit également relever ses propres défis.

Le CCF a atteint une taille qui nécessite d'importants investissements humains et informatiques dans une démarche d'optimisation et de digitalisation de son modèle opérationnel en adoptant une approche holistique et intégrée. Ce projet hautement stratégique a nécessité un fort engagement du Conseil d'administration et de la direction. Le chantier a démarré au début 2023 avec le soutien d'experts externes et devrait se poursuivre jusqu'à fin 2024, début 2025. Une nouvelle structure organisationnelle qui favorise la collaboration, la communication et la prise de décision efficace et rapide est également en phase d'implémentation. Les changements résultant de l'introduction des nouvelles technologies et processus seront également pris en compte.

Comptablement, l'exercice se traduit par une augmentation significative et réjouissante de 44% des prêts et participations mis à disposition des entreprises valaisannes et par un bénéfice solide permettant le versement d'un dividende de 3%, à l'image de ces dernières années. Je voudrais remercier ici mes collègues du Conseil d'administration ainsi que la Direction et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement et le professionnalisme dont ils font preuve. Mes remerciements s'adressent également aux Chefs du Département de l'économie et de la formation et du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation pour la confiance témoignée, ainsi qu'à nos partenaires de la promotion économique du Valais.

Pascal Perruchoud,
Président du CCF

“
Le CCF a un rôle à jouer pour faciliter la transition vers de nouveaux emplois en soutenant le financement des investissements nécessaires.

MESSAGE DU DIRECTEUR

Si un léger fléchissement des aides accordées a été constaté ces derniers mois, 2023 reste un exercice avec une « activité » supérieure à la moyenne des 5 dernières années. Ainsi, sur 183 sociétés requérantes, 95 sociétés ont bénéficié d'une proposition ferme de financement pour un total de Fr. 25 mios. Enfin, 991 garanties de construction ont été émises pour Fr. 26.6 mios auprès de 119 sociétés. Le total des engagements au 31.12.2023 dépasse ainsi les Fr. 185 mios.

Ce niveau d'utilisation des aides disponibles au CCF reste élevé et plus que satisfaisant, notamment compte tenu des éléments suivants :

– Entre 2020 et 2022, le Conseil d'administration avait pris l'optique d'une gestion offensive des moyens sous gestion, afin de soutenir certaines sociétés touchées par la pandémie. Notre pot de subventions et notre fonds de soutien avaient donc été fortement sollicités.

– La politique d'octroi d'une aide financière est en partie tributaire des ressources disponibles. Le CCF a dû adopter une attitude plus restrictive, compte tenu des fonds limités à disposition pour les subventions et le fonds d'amorçage, qui s'est retrouvé épuisé en milieu d'année. Informé de cette situation, le canton du Valais a d'ores et déjà décidé d'allouer Fr. 1 mio supplémentaire à ces deux outils, courant 2023, avant de poursuivre ses réflexions quant à de futures dotations.

– Le fonds MEM, programme de soutien post-COVID de Fr. 15 mios ciblant les sociétés industrielles et exportatrices, a dû être restitué à l'Etat du Valais en avril dernier à hauteur d'environ Fr. 7.5 mios, alors que plusieurs financements par ce biais étaient en phase d'octroi. Sans entrer dans les détails de cette situation particulière, saluons la décision du Grand Conseil prise dans un second temps et à l'unanimité des votes de pérenniser ce programme en réattribuant en décembre Fr. 3 mios à l'attention des sociétés industrielles. *Le fonds MEM est ainsi doté de*

Fr. 6.4 mios dès le 1^{er} janvier 2024 et devrait rapidement être totalement utilisé, principalement sous la forme de prêts remboursables. Précisons que le fonds MEM complète le fonds de soutien usuel, doté de Fr. 3.5 mios, totalement utilisé à ce jour.

– L'insécurité et l'instabilité économique générale n'incitent pas à la prise de risque et aux nouvelles initiatives. Certaines sociétés ont ainsi repoussé leurs investissements, notamment compte tenu du fait que les fonds propres ont été entamés pour résister à la période 2020-2022, déjà difficile.

Il est nécessaire pour notre organisme de trouver des moyens afin qu'il puisse continuer à jouer son rôle de financeur privilégié des entreprises valaisannes. A ces fins, nous avons travaillé à l'augmentation de notre fonds d'investissement, qui a pu être porté de Fr. 12.5 mios à Fr. 20 mios fin 2023, notamment via une augmentation de capital à laquelle auront contribué les principaux institutionnels valaisans. Cette participation générale démontre la solidité de notre société ainsi que la confiance témoignée envers notre institution. Cette opération qui a été un véritable succès est le fruit d'une collaboration étroite entre le SETI, nos principaux partenaires institutionnels et Valinvest (*fonds de placement géré par la BCVs et actionnaire de notre société*). Cette étape est importante pour notre société non seulement pour les prochains mois, mais également puisqu'elle laisse entrevoir des possibilités réjouissantes, en cas de besoin de capitaux supplémentaires.

En parallèle, le CCF a mis ses compétences de gestion de soutiens financiers à disposition d'un nouveau programme de financement, communal cette fois-ci : le Programme d'Impulsion de la ville de Sion. Celui-ci démontre la bonne collaboration possible entre moyens communaux, cantonaux et privés, qui partagent des ressources dans un but commun : la diversification du tissu économique. Ce rapport de gestion vous permettra de faire un peu plus connaissance avec ce nouvel outil, coordonné par le CCF qui en assure la gestion opérationnelle, mais initié par la Commune de Sion, qui a nommé son propre comité décisionnel pour les prises de décisions y relatives. Mentionnons que ce programme devrait pouvoir se développer, alors que le CCF reste à disposition d'autres communes, qui auraient des besoins spécifiques du même ordre à l'avenir.

Enfin, CCF SA mène actuellement diverses réflexions quant à la mise en place de nouvelles possibilités de financement pour des projets dits « d'exemplarité en termes de durabilité », et nous espérons avoir prochainement quelques nouveautés à annoncer, selon l'évolution des discussions avec certains partenaires-actionnaires historiques.

Les défis ne manquent pas, mais cela rend notre travail au CCF intéressant, stimulant et chaque année... différent. Ces derniers ne pourraient pas être relevés sans une équipe motivée et performante. Bravo et merci à tous mes collègues de la direction et de l'opérationnel pour le travail effectué. Enfin, je tiens à souligner l'engagement sans faille de l'ensemble de notre Conseil d'administration, Président et Vice-Président en première ligne. En conclusion je lance un clin d'œil aux entrepreneurs, qu'ils aient été soutenus ou non – car tous n'obtiennent pas ce qu'ils souhaiteraient et/ou ce qu'ils mériteraient – pour les encourager à la persévérance et leur souhaiter plein succès pour la suite.

Jacques Métrailler,
Directeur du CCF

“
CCF SA mène actuellement diverses réflexions quant à la mise en place de nouvelles possibilités de financement pour des projets dits « d'exemplarité en termes de durabilité ».

Jacques Métrailler,
Directeur du CCF

PRÉSENTATION DU CCF

PRESTATIONS

Le CCF offre des prestations financières variées en faveur des entreprises valaisannes, pour qui elle constitue une source privilégiée de financement.

Ses possibilités d'intervention comprennent des aides financières cantonales:

- des prêts directs, via la gestion de plusieurs fonds étatiques et / ou privés,
- des cautionnements cantonaux facilitant l'octroi de crédits bancaires ou leasings,
- des possibilités de subventions (prises en charge d'intérêts et cofinancements de démarches commerciales ou visant une amélioration de la compétitivité).

Pour bénéficier d'une prestation financière cantonale du CCF, au moins l'un des trois critères suivants doit être rempli:

1. innovation,
2. réalisation d'un chiffre d'affaires de manière prépondérante à l'extérieur du canton,
3. impact sur l'emploi important.

Pour chaque demande, la rentabilité et la viabilité à terme du projet, son impact sur le tissu économique régional sont pris en compte.

De plus, le CCF intervient en faveur du secteur du tourisme en complément des aides existantes (crédit NPR, crédit hôtelier) via le **fonds du tourisme et le cautionnement touristique** et, depuis août 2019, via le **fonds cantonal pour les remontées mécaniques**.

Le CCF est également **l'antenne valaisanne de Cautionnement romand**, qui propose des cautionnements en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, en se portant caution pour un montant maximal de Fr. 1'000'000.-, tous secteurs confondus excepté celui de l'agriculture.

Le CCF émet des **garanties de construction** à l'intention des entreprises valaisannes du gros et du second œuvre.

Le CCF peut être mandaté pour des **missions spéciales**, comme par exemple dans le cadre des soutiens COVID-19 (cas de rigueur + plan de relance industrie MEM).

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2023, le CCF assure la gestion opérationnelle du **Programme d'impulsion à l'innovation et au développement économique** sur mandat de la Ville de Sion.

Concrètement, ces aides s'insèrent dans le cycle de vie des entreprises de la manière suivante:



LE CCF PEUT DONC INTERVENIR EN MATIÈRE DE SOUTIENS

- À L'INNOVATION
- À LA COMMERCIALISATION
- À L'INVESTISSEMENT
- AU DÉMARRAGE
- EN PHASE DE CROISSANCE
- EN SITUATION DE CRISE
- EN CAS DE REPRISE OU TRANSMISSION D'ENTREPRISE

“
Le CCF,
votre source de
financement
en Valais!

BASE LÉGALE

Les activités du CCF découlent de la loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 (LPEC). Le Conseil d'Etat demandait alors la création d'un centre de compétence pour l'octroi de cautionnements, de prises en charge d'intérêts et pour l'octroi de capital-risque et de proximité. A ce titre, notre société est au bénéfice d'un contrat de prestations qui fixe le cadre de nos missions.

Cette organisation hors des services de l'Etat garantit au CCF une totale indépendance en matière d'analyse et de prise de décision, basées sur des critères exclusivement économiques.

La modification de la loi sur le tourisme du 9 février 1996, adoptée par le Parlement valaisan le 8 mai 2014, a institué de nouvelles aides financières en faveur de projets touristiques sous forme de garanties, ainsi que de prêts issus du fonds cantonal pour le tourisme. La gestion de ces aides a été confiée au CCF.

Le 17 mai 2018, le Parlement valaisan a adopté la loi sur l'encouragement des remontées mécaniques (LERM) ayant pour but de renforcer et d'améliorer la compétitivité des remontées mécaniques dans le canton du Valais par la mise à disposition de mesures d'encouragement financières ciblées. Le 20 février 2019, l'ordonnance y relative (OLERM) a été validée, alors qu'en juin de la même année, un règlement de la gestion du fonds a été accepté par le Parlement, désignant le CCF comme gestionnaire dudit fonds.

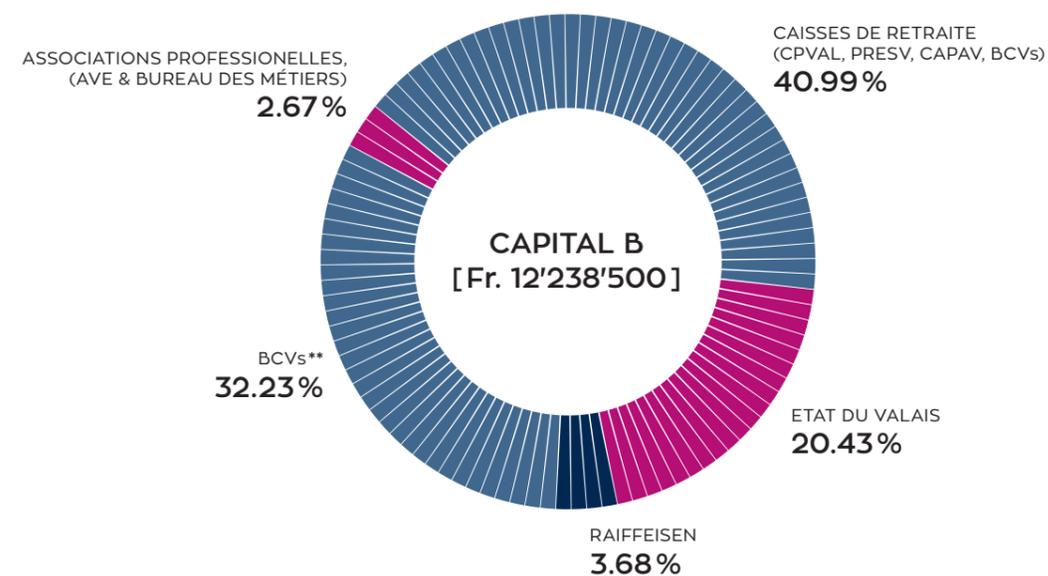
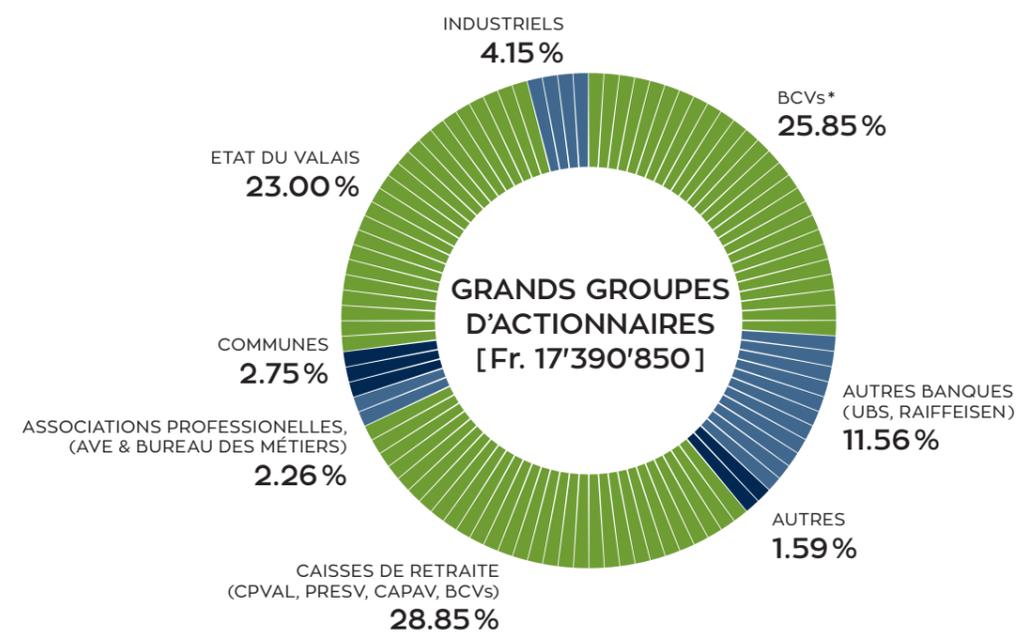
ACTIONNARIAT

L'actionariat du CCF est composé:

- d'actionnaires de type A, dont la contribution se veut avant tout un soutien aux activités de la société en faveur de l'économie valaisanne,
- d'actionnaires institutionnels de type B, qui ont investi dans la société à des fins de rendement. Ils bénéficient à ce titre d'un droit à un dividende privilégié.

Le versement d'un dividende aux actionnaires B fait partie du business model choisi pour le CCF par l'Etat du Valais pour inciter le développement d'une activité d'investissement professionnel dans notre canton.

Le capital-actions du CCF se monte à Fr. 17'390'850.-, en mains de 1'700 actionnaires, répartis de la manière suivante:



* dont 19.81% via le fonds Valinvest sous gestion BCVs

** dont 28.15% via le fonds Valinvest sous gestion BCVs

LES MISSIONS DU CCF

PARTENAIRES

Le CCF fait partie de **Promotion économique Valais**, et propose à cet effet des prestations de services financiers à l'intention des entreprises et des entrepreneurs valaisans.



Les autres partenaires de Promotion économique Valais sont :

- Le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI),
- CimArk SA,
- Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG,
- L'Antenne Région Valais romand,
- Valais-Wallis Promotion.

Ces partenaires sont compétents en matière d'accompagnement et de coaching aux entreprises, de transfert technologique, de formation, de mise en relation et de bien d'autres prestations.



Le CCF est également l'**antenne valaisanne de Cautionnement romand** qui a pour but de promouvoir, par voie de cautionnement, le développement économique et la création d'emplois et d'idées sur le territoire des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.



CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Le CCF intervient, tous secteurs confondus, via des aides adaptées au cycle de vie de l'entreprise, via des cautionnements bancaires, des garanties de construction, des prêts directs et/ou des subventions.



EXPERTISE FINANCIÈRE

Le CCF est à disposition de toute institution publique devant faire face à des études d'investissements, dans le cadre de mandats spécifiques d'analyse financière et d'expertise budgétaire.



CONSEILS FINANCIERS

Le CCF conseille les entreprises valaisannes dans le cadre de l'évaluation du montage financier le plus approprié à chaque phase de développement de l'entreprise.



INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Le CCF assure une coordination entre les différents bailleurs de fonds et favorise les mises en relation entre investisseurs privés et les entreprises valaisannes.

PROGRAMME D'IMPULSION À L'INNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SION

UN PARTENARIAT INTELLIGENT POUR L'ÉCONOMIE SÉDUNOISE



Pierre-Yves Debons, Invité hors Comité d'Impulsion, Chef du Service Economie, Innovation et Tourisme de la Ville de Sion.
Marylène Volpi Fournier, Présidente du Comité d'Impulsion, Conseillère municipale en charge du dicastère Economie, innovation et tourisme.
©Stanislas Luisier.

LE SAVOIR-FAIRE CCF SOLLICITÉ

Lancé fin 2022 à la suite de la fermeture de l'Espace Création, le programme d'impulsion à l'innovation et au développement économique de Sion a fait appel au CCF pour remplir plusieurs missions clés. Découverte d'un partenariat qui ne fait que des gagnants.

Le CCF a été mandaté par la Ville de Sion pour l'épauler sur différents aspects de son nouveau concept de soutien à l'innovation et au développement économique. Le CCF est en premier lieu l'instance compétente au niveau du traitement des demandes d'aides financières qui parviennent au Service de la promotion économique sédunois.

Le CCF procède alors aux analyses et aux évaluations des documents transmis par les entreprises déjà établies tout comme par les start-up en vue de l'obtention d'une contribution financière.

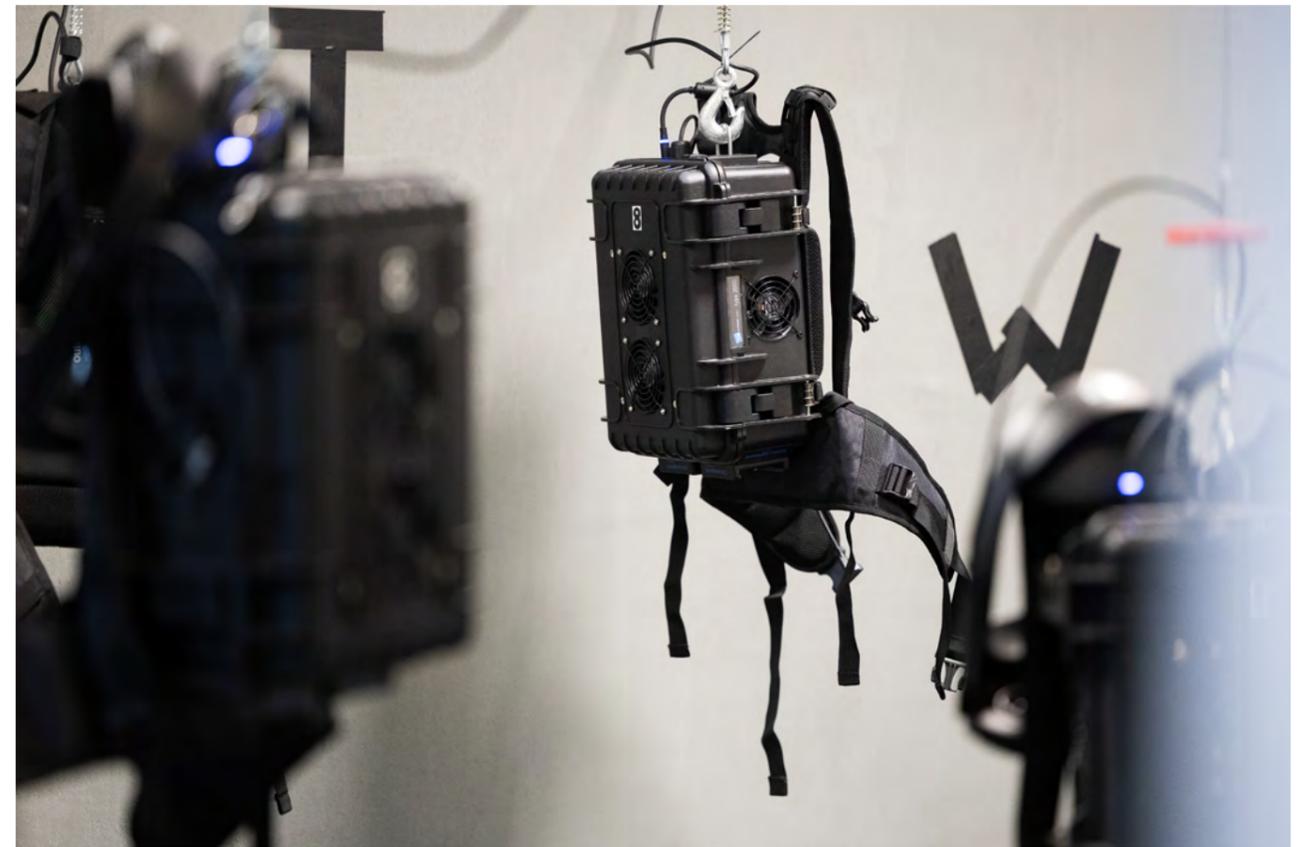
Le CCF prépare également les dossiers qui seront examinés par un comité d'engagement indépendant. Celui-ci réunit cinq membres qui déterminent si un projet mérite d'obtenir un appui ou non. Le CCF assure le suivi des aides octroyées.

REGARDS CROISÉS

Marylène Volpi Fournier est la conseillère municipale sédunoise en charge de l'économie, de l'innovation et du tourisme. Pierre-Yves Debons occupe, quant à lui, la fonction de chef du service innovation et promotion économique dans cette même ville. Tous deux nous livrent leur vision de ce que doit être le soutien à l'économie à l'échelle d'une cité comme Sion.

Quand est né le programme d'impulsion économique de la Ville ?

Marylène Volpi Fournier : Espace Création a duré 10 ans. Nous étions donc parvenus au terme d'un cycle. Nous savions par ailleurs que nous n'allions plus pouvoir utiliser les locaux de l'ancien conservatoire, car ils étaient appelés à être investis par l'administration municipale.



Génie Culturel Sàrl - au bénéfice d'un soutien du Programme d'Impulsion

LE PROGRAMME D'IMPULSION EN 2023

400'000

FRANCS DE BUDGET

15

DOSSIERS DÉPOSÉS

4

SÉANCES DU COMITÉ D'ÉVALUATION MIXTE

10

ENTREPRISES AIDÉES

310'000

FRANCS D'AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES

Fin 2022, Espace Création s'est par conséquent arrêté. Une réflexion a alors été engagée afin de déterminer de quelle manière devrait s'organiser désormais le soutien à l'innovation dans notre ville.

Pierre-Yves Debons: Nous en avons profité pour repenser notre modèle. Jusque-là, seules les start-up hébergées à l'Espace Création bénéficiaient d'appuis financiers. Or, des entreprises locales avaient aussi besoin d'être aidées dans le cadre notamment du lancement de projets ponctuels.

Fr. 400'000.- de budget annuel: est-ce suffisant et est-il possible d'accorder des aides complémentaires exceptionnelles?

MVF: En comparaison intercommunale, ce montant fait que Sion figure dans le peloton de tête parmi les villes de taille similaire du point de vue de l'investissement dans son économie locale.

PYD: Il est vrai que nous avons reçu beaucoup de demandes lors de notre premier exercice. Quoi qu'il arrive, notre budget est fixé en fin d'année par le Conseil municipal. Nous devons nous y tenir.

Le premier exercice a été couronné de succès, dites-vous?

MVF: En effet. Nombreuses ont été les requêtes à nous parvenir. Je précise que celles-ci ne provenaient pas uniquement des hautes écoles implantées à Sion. Des PME sédu noises ont également déposé des dossiers.

PYD: Il est réjouissant de constater que les candidats que nous avons sélectionnés évoluent dans des branches très variées, telles que la formation, la culture ou encore l'innovation sociale. Pour ne citer que ces exemples.

Comment fonctionne la collaboration avec le CCF en pratique?

MFV: La vaste expertise en matière de gestion des dossiers de promotion économique qui est celle du CCF nous a convaincus de les intégrer à notre programme. Nous n'avons pas les ressources pour évaluer nous-mêmes les candidats aux aides.

Le CCF se positionne en appui du comité d'engagement où je siège et où l'on retrouve à la fois des entrepreneurs (Hubert Lorenz, Élodie Savoie et Véronique Besson-Rouvinez) et des représentants d'organismes parapublics, comme Paul-André Vogel, le directeur de CimArk.

Le programme sédunois se limite-t-il au seul volet financier?

MVF: Non. Nous ne faisons pas que de distribuer de l'argent. Notre ville offre la possibilité aux bénéficiaires de ces aides de faire la démonstration en conditions réelles de l'apport que peuvent représenter leurs innovations. Le cas des bus navettes autonomes en constitue la parfaite illustration. Nous avons en outre permis à une start-up de tester son processus pour lutter contre les odeurs en implantant un prototype à la STEP.

PYD: Quant au CCF, il ne se contente pas d'assumer des tâches techniques. Nous avons développé un certain nombre de synergies avec lui. Je citerai le cas d'une PME qui a été redirigée dans un deuxième temps vers nous par son intermédiaire. Ce type de démarches décuple les forces des uns et aux autres. Nous ajoutons des étages à notre fusée pour l'aider à décoller.

Avec ce programme, Sion ne se met-il pas en concurrence à la fois avec le secteur privé local et avec les autres organismes de promotion économiques du type The Ark?

MVF: Au contraire. Je parlerai plutôt de complémentarité. Les aides du canton ne sont pas en concurrence avec les nôtres, pas plus que celles émanant de structures privées ou de soutiens sectoriels.

Sion n'offre plus de lieu d'implantation pour les jeunes pousses: des perspectives existent-elles dans ce registre?

PYD: Notre ville dispose de suffisamment d'espaces disponibles pour accueillir les nouveaux arrivants. Le projet est ce qui importe et non pas l'endroit où celui-ci se développe

EN PRATIQUE

Les demandes doivent être déposées auprès du service de l'économie, innovation et tourisme par e-mail à promotion@sion.ch ou par courrier à Ville de Sion, Grand-Pont 12, 1950 Sion.

Les documents utiles peuvent être téléchargés sur le site www.sion.ch/impulsion.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CCF

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

628

SOCIÉTÉS VALAISANNES COLLABORENT AVEC LE CCF

186 mios

D'ENGAGEMENTS AU 31.12.2023,
EN FAVEUR DE **386** SOCIÉTÉS

25 mios

D'AIDES FINANCIÈRES DIRECTES OU INDIRECTES ACCORDÉES EN 2023,
EN FAVEUR DE **95** SOCIÉTÉS

261

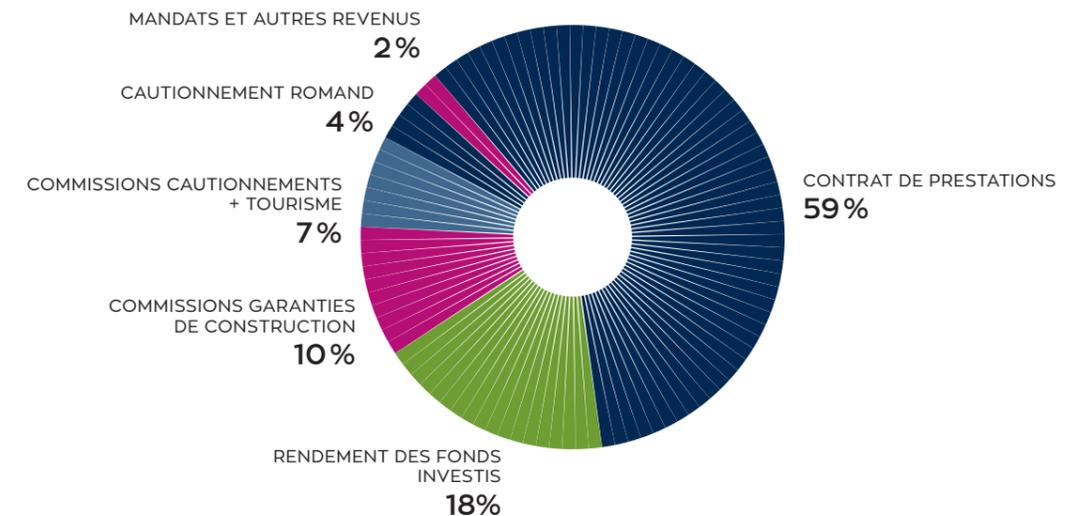
DEMANDES D'AIDES ANALYSÉES EN 2023,
SOLLICITÉES PAR **183** SOCIÉTÉS

27 mios

DE GARANTIES DE CONSTRUCTION ÉMISES EN 2023,
EN FAVEUR DE **119** SOCIÉTÉS

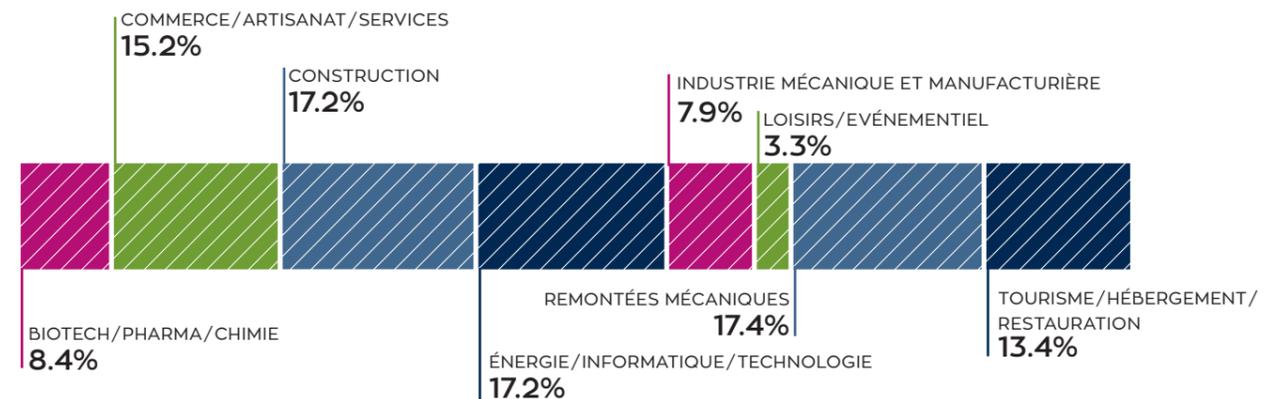
SOURCES DES REVENUS

Répartition des revenus 2023 (Total Fr. 2'693'124)



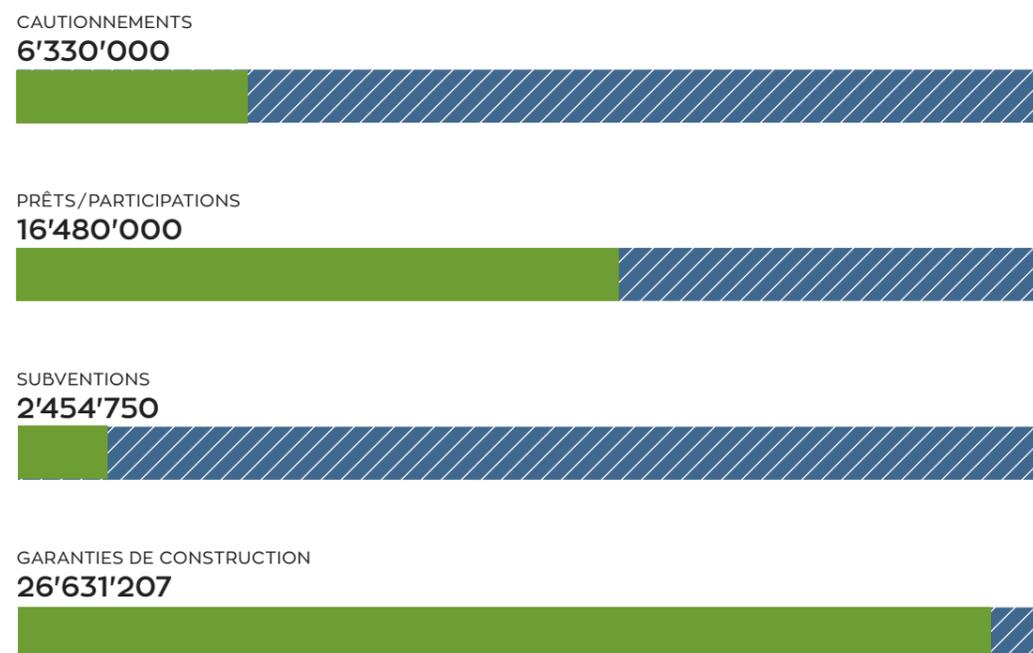
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2023

Répartition des nouvelles aides financières accordées en 2023 par secteur
(Total Fr. 25'264'750 en faveur de 95 sociétés)* - hors garanties de construction (Fr. 26'631'207)



* Les aides accordées correspondent dans les faits à des propositions fermes d'investissement de la part du CCF, qui peuvent être conditionnelles.

TOTAL DES AIDES ACCORDÉES EN 2023 PAR TYPE (TOTAL Fr. 51'895'957)*

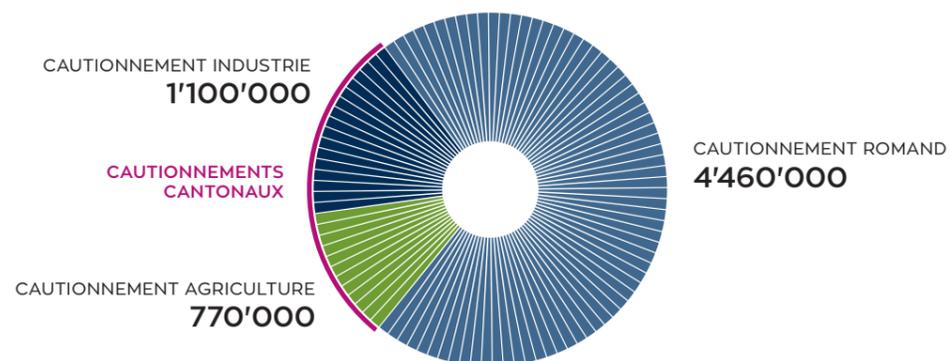


* Les aides accordées correspondent dans les faits à des propositions fermes d'investissement de la part du CCF, qui peuvent être conditionnelles.

DÉTAIL DES AIDES ACCORDÉES EN 2023 PAR TYPE (TOTAL Fr. 51'895'957)

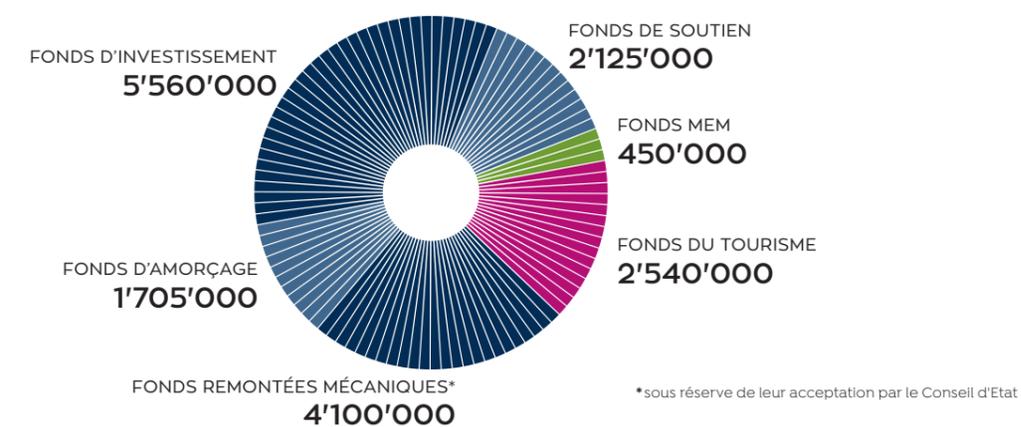
CAUTIONNEMENTS

37 demandes acceptées pour Fr. 6.3 mios



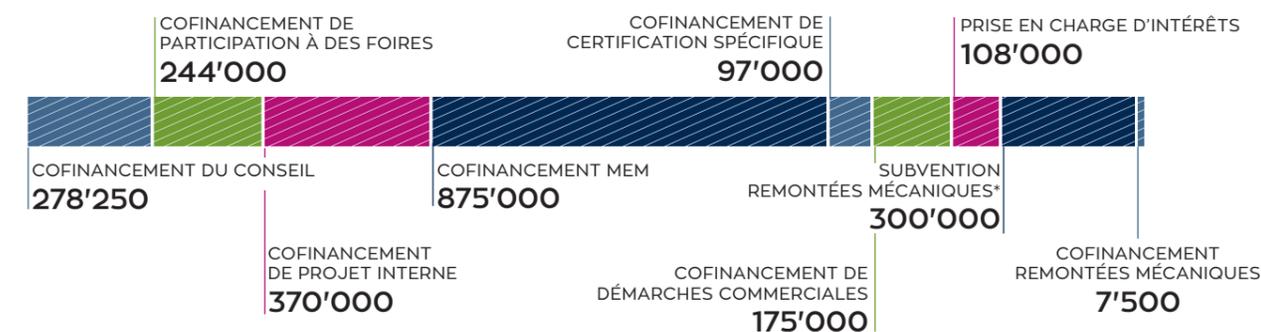
PRÊTS/PARTICIPATIONS

43 demandes acceptées pour Fr. 16.5 mios



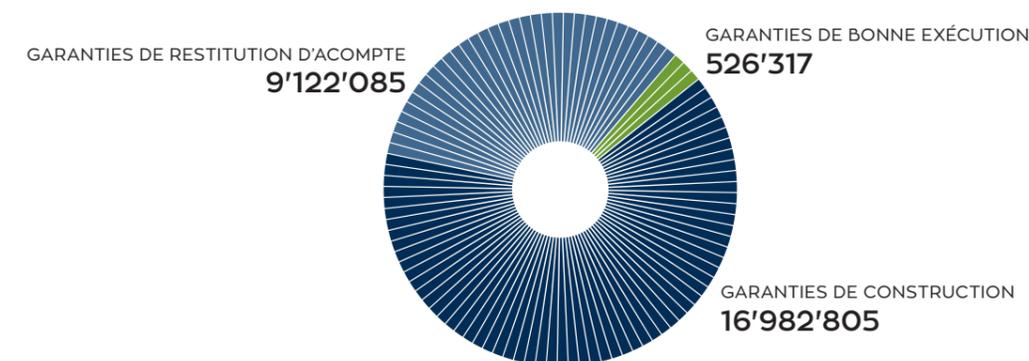
SUBVENTIONS

52 demandes acceptées pour Fr. 2.5 mios



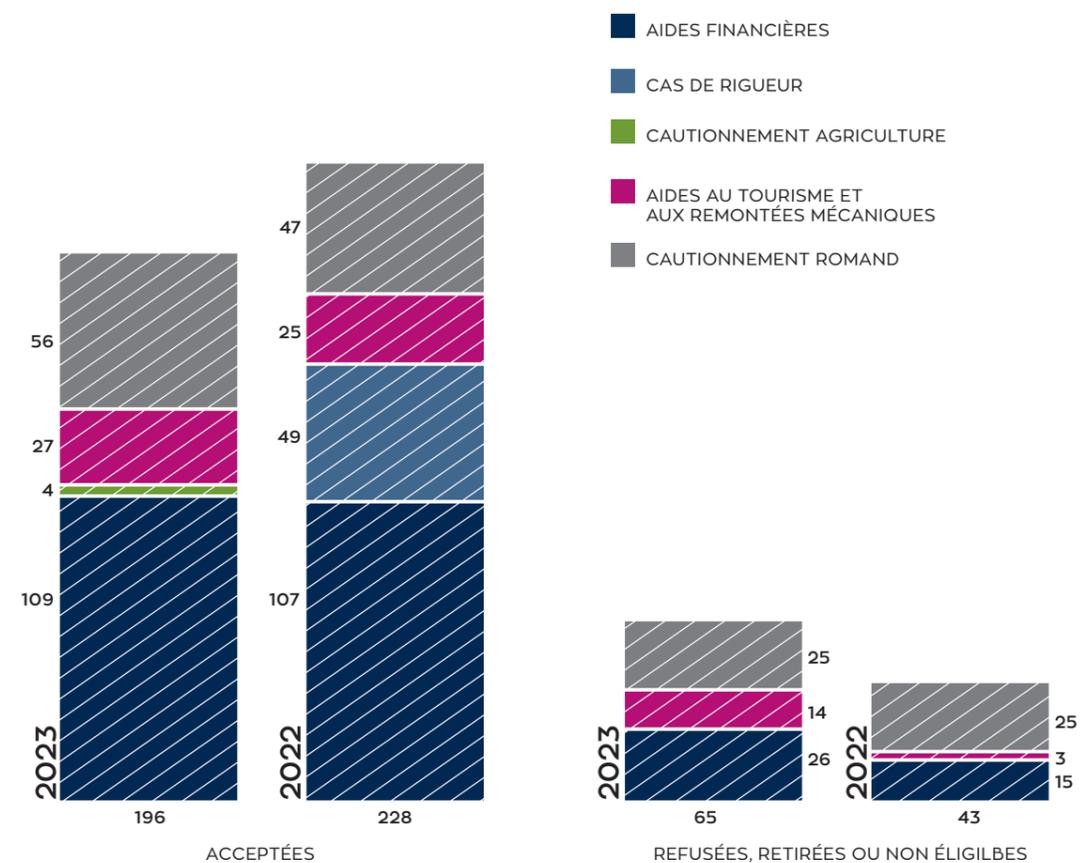
GARANTIES DE CONSTRUCTION

991 garanties émises pour Fr. 26.6 mios



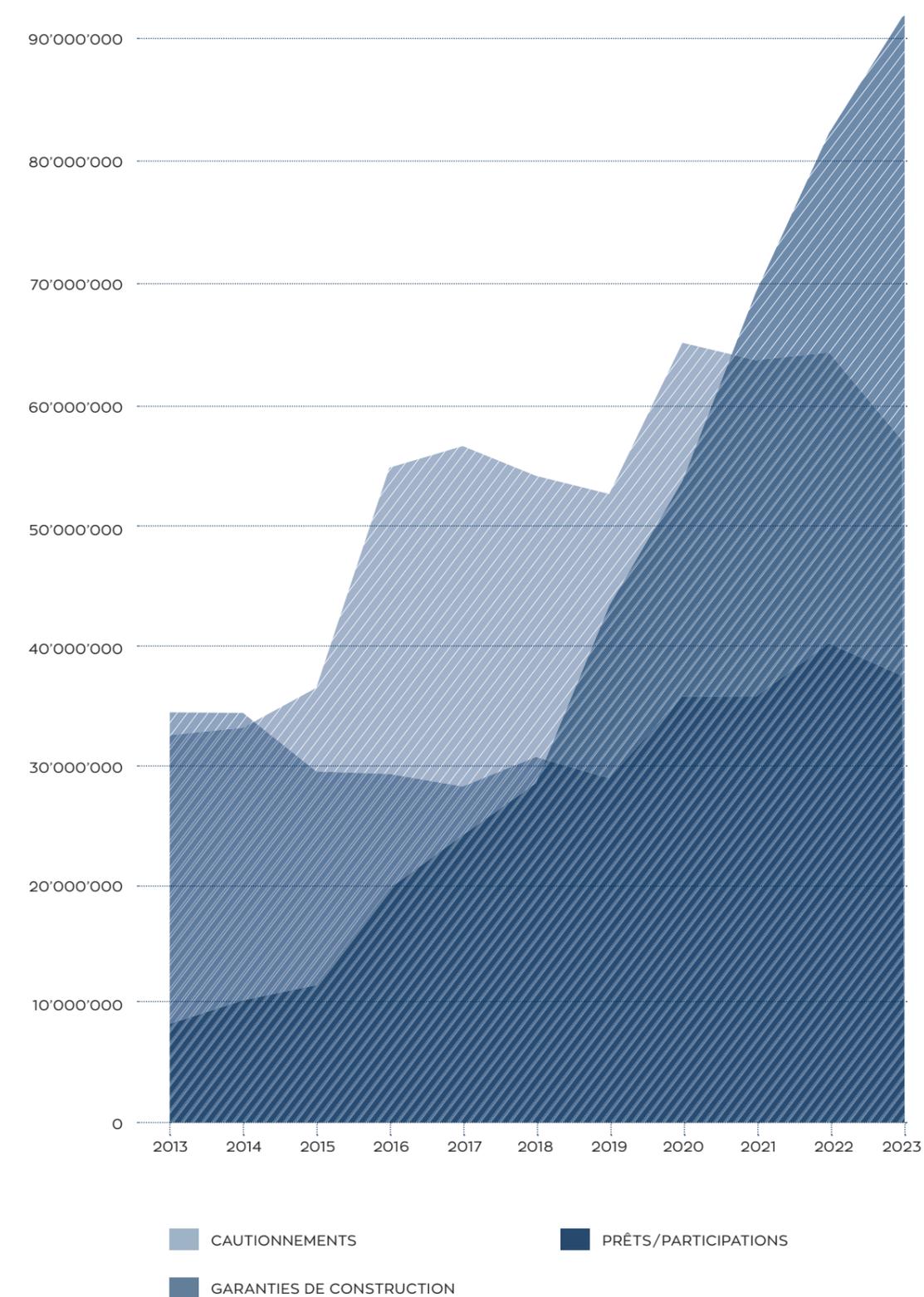
261 DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES SOLLICITÉES PAR 183 SOCIÉTÉS TRAITÉES EN 2023 (HORS GARANTIES DE CONSTRUCTION)*

(2022: 271 demandes; 186 sociétés)



* Dans ces demandes, sont également pris en compte les reports d'amortissement et les abandons de créance.

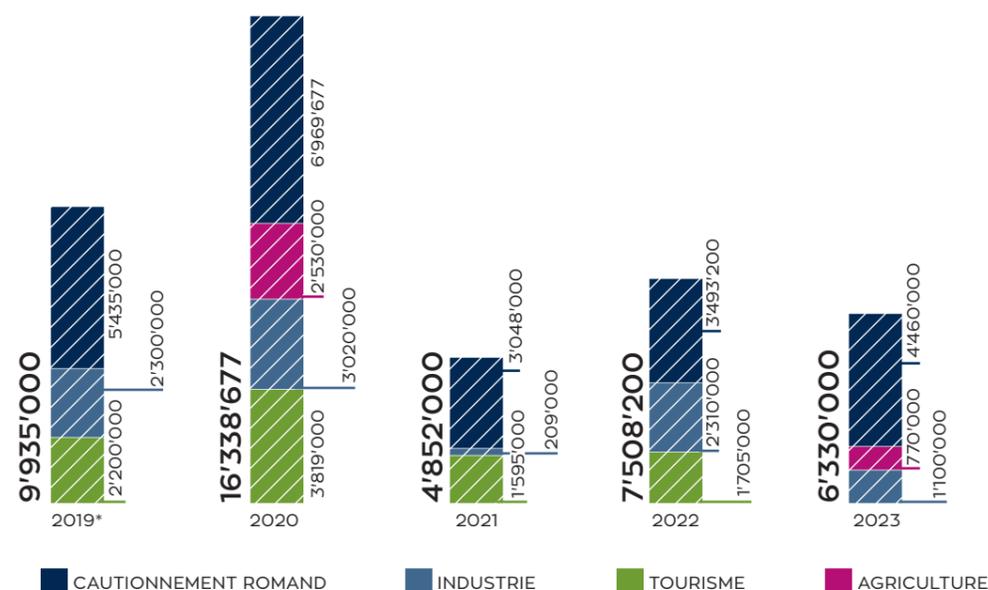
ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS PAR ANNÉE DE 2013 À 2023 (En Fr.)



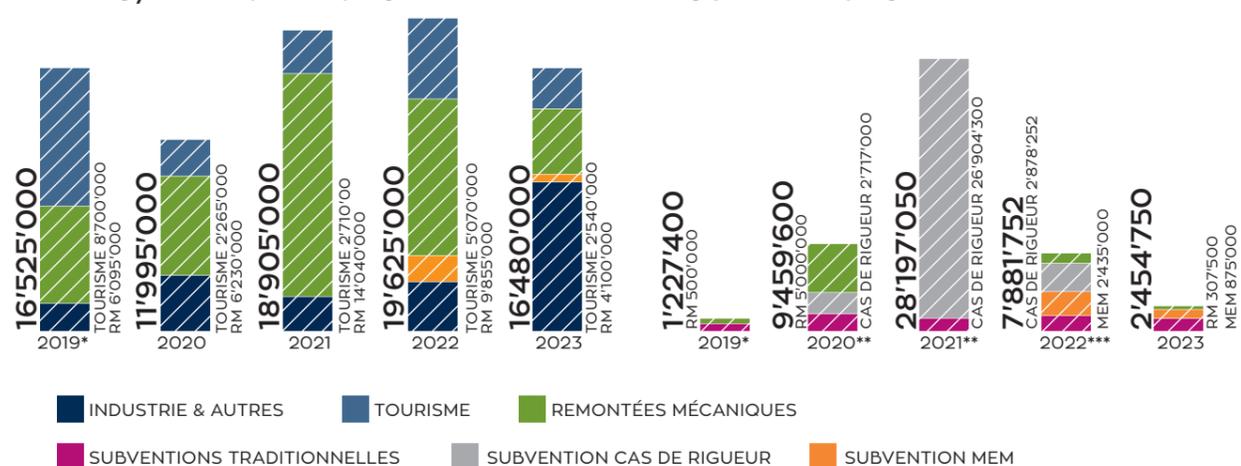
ÉVOLUTION DES AIDES FINANCIÈRES

Comparaison des aides accordées sur 5 ans par type (en Fr.)

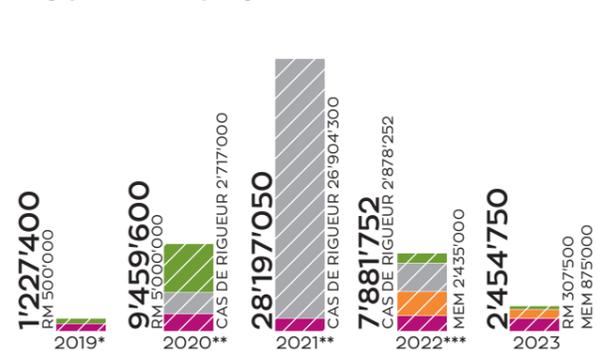
CAUTIONNEMENTS



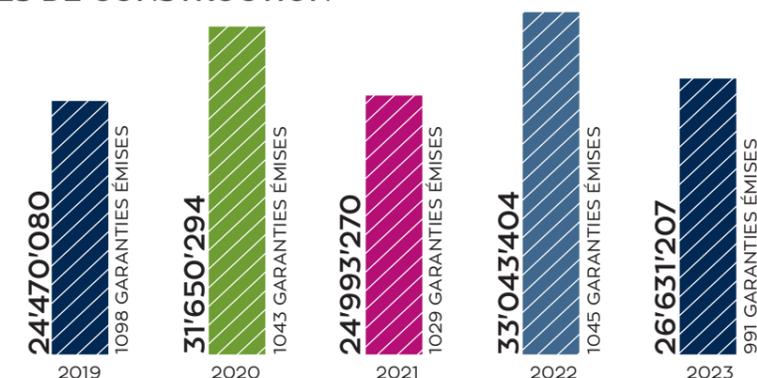
PRÊTS/PARTICIPATIONS



SUBVENTIONS



GARANTIES DE CONSTRUCTION



CAPACITÉ D'ENGAGEMENT ET TAUX D'UTILISATION AU 31.12.2023 (EN Fr.)

| | Capacité max. d'engagement au 31.12.2023 | Engagements au 31.12.2022 | Engagements au 31.12.2023 | Taux d'utilisation |
|---|--|---------------------------|---------------------------|--------------------|
| Tourisme | | | | |
| Fonds du tourisme | 39'865'000 | 29'142'050 | 30'917'050 | 77.6% |
| Cautionnement tourisme | 100'000'000 | 26'036'720 | 24'609'952 | 24.6% |
| Fonds remontées mécaniques* | 270'000'000 | 35'916'364 | 38'994'395 | 14.4% |
| Cautionnement remontées mécaniques* | 100'000'000 | 0 | 0 | 0.0% |
| TOTAL | 509'865'000 | 91'095'134 | 94'521'397 | 18.5% |
| Cautionnements | | | | |
| Cautionnement romand | 52'800'000 | 21'920'365 | 19'917'342 | 37.7% |
| Cautionnement romand - start-up COVID | | 2'069'300 | 621'394 | |
| Cautionnement industrie | 30'000'000 | 11'985'241 | 9'658'217 | 32.2% |
| Cautionnement agriculture | 10'000'000 | 1'991'000 | 1'826'000 | 18.3% |
| TOTAL | 92'800'000 | 37'965'906 | 32'022'953 | 34.5% |
| Fonds | | | | |
| Fonds d'amorçage | 6'386'647 | 4'439'406 | 5'710'005 | 89.4% |
| Fonds d'investissement | 20'000'000 | 7'388'317 | 10'411'267 | 52.1% |
| Fonds de soutien | 3'561'731 | 2'132'500 | 3'203'250 | 89.9% |
| Fonds MEM | 6'420'000 | 3'343'000 | 2'896'089 | 45.1% |
| TOTAL | 36'368'378 | 17'303'223 | 22'220'611 | 61.1% |
| Garanties de construction en cours | 65'055'094 | 39'594'586 | 36'874'361 | 56.7% |
| TOTAL | 704'088'472 | 185'958'849 | 185'639'322 | |
| Autre | | | | |
| Subvention remontées mécaniques* | 20'000'000 | 6'000'000 | 6'300'000 | 31.5% |
| Subvention cas de rigueur | | 32'201'872 | | |

* Sous réserve de leur acceptation par le Conseil d'Etat.

* Introduction en 2019 des aides en faveur des remontées mécaniques (fonds, cautionnement et subvention LERM)

** Mise sur pied en 2020 des mesures de soutien aux secteurs du voyage, de l'événementiel, des loisirs et des fitness (subvention cas de rigueur)

*** Gestion dès 2022 du programme de soutien spécifique aux entreprises MEM et sociétés exportatrices

EXPERTISE ET INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Expertise

Le CCF a été chargé par le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation du canton de l'évaluation des demandes d'aides aux investissements via la NPR, émanant notamment des entreprises de remontées mécaniques.

Durant l'exercice 2023, le CCF a ainsi procédé à l'évaluation de 13 projets d'investissements totalisant Fr. 88.4 mios et pour lesquels des crédits sans intérêt (NPR) pour un montant de Fr. 18.6 mios ont été sollicités.

Par ailleurs, une analyse de viabilité d'un projet d'agrandissement d'un établissement public a été fournie pour le Service de la mobilité, du territoire et de l'environnement dans le cadre d'une demande d'autorisation de construction.

- + 204 ENTREPRISES AU BÉNÉFICE D'UN SOUTIEN CANTONAL EN COURS EN 2023
- + 163 BÉNÉFICIAIRES D'UN CAUTIONNEMENT EN COURS DE CAUTIONNEMENT ROMAND
- + 174 SOCIÉTÉS INSCRITES À NOTRE REGISTRE DES GARANTIES DE CONSTRUCTION (SANS LES CONSORTIUMS)

TÉMOIGNAGES DE SOCIÉTÉS SOUTENUES COMPTES - ÉQUIPE



TÉMOIGNAGES DE SOCIÉTÉS SOUTENUES

EDIDACT SA, SION (WWW.EDIDACT.CH)

« Edidact offre aux enfants de 4 à 15 ans l'opportunité de réviser le programme scolaire d'une façon ludique et motivante grâce à sa plateforme gaming "edidact.ch". Edidact propose des activités d'apprentissages sous forme de jeux vidéo qui recouvrent les différentes matières enseignées en classe telles que les maths, les sciences ou encore les langues. La mission d'Edidact est de favoriser la motivation et la réussite scolaire. Suite à un lancement commerciale réussi, le CCF a participé au cofinancement de la phase d'accélération de la start-up. Le financement a permis notamment d'étoffer son offre pédagogique en ajoutant des contenus destinés à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les plus jeunes ainsi qu'une plateforme destinée aux enseignants. Ce développement a eu un impact positif direct sur la croissance de l'entreprise puisqu'il s'agissait de contenus très demandés sur le marché éducatif. Par ailleurs, Edidact a également été soutenue par la Ville de Sion, par l'intermédiaire de son programme d'impulsion, pour le développement du module d'allemand. Cette nouvelle matière apporte une plus-value importante à la plateforme. »

Karim Trabelsi – Founder Edidact SA

PROSEED INGREDIENTS SA, SION (WWW.PROSEED.CO)

« ProSeed, en tant que jeune start-up dans le secteur food tech, se distingue par sa capacité à transformer les sous-produits des industries brassicoles en matières premières de haute valeur pour l'industrie alimentaire. L'établissement de notre première halle pilote de production dans le canton constitue une étape fondamentale dans notre développement, facilitée par le soutien de partenaires financiers, y compris le CCF. Ce jalon marque le début d'une phase de croissance significative pour ProSeed. Nous envisageons l'élargissement de nos opérations de production, ainsi que le développement et la fabrication de nouvelles machines, en synergie avec des partenaires industriels valaisans. Le CCF joue un rôle clé en favorisant les collaborations entre ProSeed et d'autres acteurs du tissu économique valaisan, et nous sommes impatients de poursuivre cette collaboration fructueuse. »

Aurélien Ducrey, co-fondateur & CEO

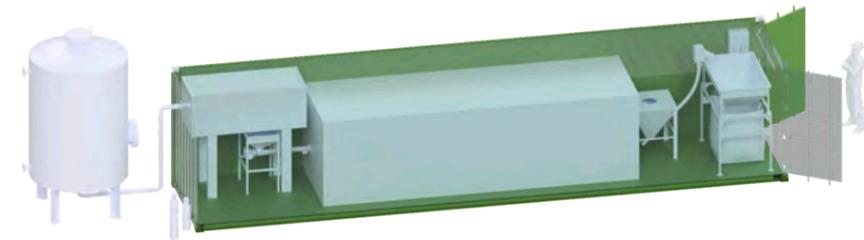
GÉNIE CULTUREL SÀRL, SION (WWW.GENIECULTUREL.CH)

« Le CCF, Cautionnement romand et le Programme d'ImpulSion nous permettent actuellement d'achever le développement du Centre de Réalité Virtuelle du Valais, basé à Sion. Grâce à leur soutien, nous avons pu poursuivre le développement de notre technologie innovante en matière de réalité virtuelle. Il s'agit d'une expérience immersive qui vous plonge dans le passé médiéval de Sion, sur un terrain de jeu de 160m², accompagné de votre famille, vos amis ou collègues. Le développement de cette technologie a représenté un défi, nécessitant un travail acharné, davantage de ressources et un investissement temporel important pour atteindre le succès. Aujourd'hui, notre technologie est stable et démontre son efficacité, séduisant ainsi le grand public. Grâce au soutien du CCF et de Cautionnement romand, nous continuerons nos efforts pour développer le centre avec une nouvelle expérience. Celle-ci vous permettra de vivre en action la Bataille de la Planta comme si vous y étiez. Nous avons trouvé auprès de l'équipe CCF un soutien qui va bien au-delà des aspects financiers et économiques habituels. Leur écoute attentive, leurs conseils pertinents, leur réactivité et leur vision claire ont été particulièrement appréciés. L'équipe du CCF a offert un échange indispensable pour tout créateur d'entreprise, ouvrant également de nouvelles possibilités financières. Cela ne fait que renforcer notre motivation au quotidien car nous ne voulons jamais décevoir celles et ceux qui croient en nous. »

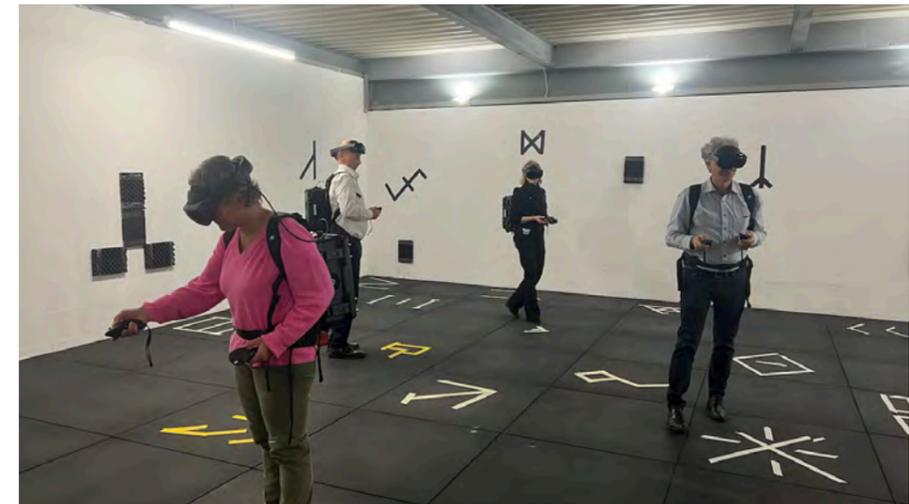
Emmanuelle Breiner, CEO Génie Culturel Sàrl



©EDIDACT SA



©PROSEED INGREDIENTS SA



©GÉNIE CULTUREL SÀRL

COMPTES JAHRESRECHNUNG

BILAN / BILANZ

En Fr./In Fr.

| ACTIF / AKTIVEN | 31.12.23 | 31.12.22 |
|--|-----------------------|----------------------|
| ACTIF CIRCULANT / UMLAUFVERMÖGEN | 31'804'251.37 | 35'484'731.51 |
| Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme / Flüssige Mittel und kurzfristig gehaltene Aktiven mit Börsenkurs | 31'257'051.62 | 35'134'181.90 |
| Caisse / Kasse | 32.35 | 88.35 |
| Poste / Post | 61'688.70 | 187'291.14 |
| Banque / Bank | 23'297'141.24 | 22'431'021.14 |
| Titres et placements / Wertschriften und Anlagen | A) 8'255'187.98 | 14'099'257.00 |
| Provisions sur titres / Rückstellungen Wertschriften | -356'998.65 | -1'583'475.73 |
| Créances résultant de prestations de services / Forderungen aus Leistungen | 187'907.80 | 74'861.13 |
| Débiteurs / Debitoren | 259'641.10 | 138'843.03 |
| Du croire / Delkredere | -71'733.30 | -63'981.90 |
| Autres créances à court terme / Übrige kurzfristige Forderungen | 116'219.88 | 87'110.43 |
| Impôt anticipé / Verrechnungssteuer | 116'219.88 | 87'110.43 |
| Actifs de régularisation / Aktive Rechnungsabgrenzungen | 243'072.07 | 188'578.05 |
| ACTIF IMMOBILISÉ / ANLAGEVERMÖGEN | 81'418'005.04 | 56'903'136.75 |
| Immobilisations financières / Finanzanlagen | 79'635'805.04 | 55'286'136.75 |
| Prêts à long terme / Langfristige Darlehen | B) 77'144'691.52 | 52'602'723.23 |
| Participations / Beteiligungen | C) 2'491'113.52 | 2'683'413.52 |
| Immobilisations corporelles / Sachanlagen | 1'782'200.00 | 1'617'000.00 |
| Mobilier et machines / Mobilier und Maschinen | 107'200.00 | 0.00 |
| Immeuble / Immobilien | 4'256'280.73 | 4'146'645.83 |
| ./. Fonds d'amortissement immeuble / Wertberichtigung Gebäude | -2'581'280.73 | -2'529'645.83 |
| TOTAL | 113'222'256.41 | 92'387'868.26 |
| PASSIF / PASSIVEN | | |
| CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME / KURZFRISTIGES FREMDKAPITAL | 84'005'752.44 | 69'918'554.96 |
| Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services / Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen | 41'996.01 | 36'980.79 |
| Aides financières / Finanzhilfen | 83'676'724.03 | 69'553'365.63 |
| Fonds engagés / Eingesetzte Mittel | D) 85'180'906.77 | 78'040'511.43 |
| Etat du Valais / Staat Wallis | E) -1'561'829.54 | -8'487'145.80 |
| Ville de Sion / Gemeinde Sitten | 57'646.80 | 0.00 |
| Passifs de régularisation / Passive Rechnungsabgrenzungen | 287'032.40 | 328'208.54 |
| CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME / LANGFRISTIGES FREMDKAPITAL | 8'375'142.80 | 6'640'534.80 |
| Provisions / Rückstellungen | 8'375'142.80 | 6'640'534.80 |
| Provisions fonds d'investissement / Rückstellungen Investitionsfonds | F) 6'556'427.00 | 4'821'819.00 |
| Provisions fonds d'amorçage / Rückstellungen Seed Money Fonds | 9'150.00 | 9'150.00 |
| Provisions pour garanties de construction / Rückstellungen Baugarantien | G) 1'700'000.00 | 1'700'000.00 |
| Provisions pour grosses réparations / Rückstellungen für Grossreparaturen | 109'565.80 | 109'565.80 |
| CAPITAUX PROPRES / EIGENKAPITAL | 20'841'361.17 | 15'828'778.50 |
| Capital-actions A / Aktienkapital A | 5'152'350.00 | 5'152'350.00 |
| Capital-actions B / Aktienkapital B | 12'238'500.00 | 7'238'500.00 |
| Réserve légale issue du bénéfice / Gesetzliche Gewinnreserve | 1'633'573.83 | 1'622'573.83 |
| Réserve statutaire issue du bénéfice / Statutarische Gewinnreserve | 1'353'159.38 | 1'353'159.38 |
| Bénéfices cumulés / Kumulierte Gewinne | 263'060.29 | 286'380.23 |
| Résultat de l'exercice / Jahresergebnis | 229'737.67 | 204'835.06 |
| Propre part au capital / Eigene Kapitalanteile | -29'020.00 | -29'020.00 |
| TOTAL | 113'222'256.41 | 92'387'868.26 |

COMPTE DE PROFITS & PERTES / ERFOLGSRECHNUNG

| En Fr./In Fr. | 2023 | 2022 |
|--|----------------------|---------------------|
| Contrat de prestations / Leistungsvertrag | 1'600'000.00 | 1'550'000.00 |
| Mandats / Aufträge | 45'013.64 | 1'084.00 |
| Rendement des fonds investis / Ertrag der investierten Mittel | 479'376.45 | 366'666.36 |
| +/- value sur fonds investis / Gewinn / Verlust der investierten Mittel | -212'300.00 | -199'280.00 |
| Variation provision pour fonds d'investissement / Veränderung Rückstellungen Investitionsfonds | F) -1'734'608.00 | 469'218.00 |
| Rendement net des fonds investis / Nettoerlöse aus Investitionen | -1'467'531.55 | 636'604.36 |
| Récupération s/ perte Cautionnement romand / Rückvergütung bestehende Verluste Bürgschaft Westschweiz | 3'000.00 | 3'250.00 |
| Restitution UCSA / SECO / Verlustanteil UCSA / SECO | -1'500.00 | -1'625.00 |
| Récup. nette des pertes s/ cautionnement Cautionnement romand / Nettoergebnis aus Rückvergütung bestehender Verluste Bürgschaft Westschweiz | 1'500.00 | 1'625.00 |
| Commissions garanties / Kommissionen aus Baugarantien | 273'664.01 | 297'579.99 |
| Attribution à la provision pour garanties / Zuweisung an Rückstellungen Baugarantien | G) 0.00 | -200'000.00 |
| Résultat net sur garanties / Nettoergebnis aus Baugarantien | 273'664.01 | 97'579.99 |
| Commissions caut. + tourisme / Kommissionen aus Bürgschaften und Tourismus | 186'570.00 | 101'580.00 |
| Rémunération Cautionnement romand / Rückübertragung Bürgschaft Westschweiz | 107'000.00 | 108'885.00 |
| TOTAL DES REVENUS / TOTAL ERTRÄGE | 746'216.10 | 2'497'358.35 |
| Charges de personnel / Personalkosten | 1'706'389.54 | 1'607'095.22 |
| Frais de tiers / Kosten Dritte | 71'851.00 | 3'920.30 |
| Honoraires et frais CA / Sitzungsgelder VR | 207'621.75 | 183'333.48 |
| Frais de locaux / Miete u. Kosten Räumlichkeiten | 32'181.40 | 32'989.00 |
| Frais de promotion et déplacement / Werbe- u. Reisespesen | 10'322.16 | 8'080.51 |
| Administration et communication / Administration und Kommunikation | 137'301.32 | 161'808.57 |
| Perte sur débiteurs et var. du croire / Debitorenverluste u. Veränderung Delkredere | 46'975.00 | 17'134.45 |
| Amortissements / Abschreibungen | 51'807.35 | 25'000.00 |
| TOTAL DES CHARGES / TOTAL AUFWÄNDE | 2'264'449.52 | 2'039'361.53 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION / BETRIEBSERGEBNIS | -1'518'233.42 | 457'996.82 |
| Recettes locatives / Mietertrag | 37'216.55 | 57'800.00 |
| ./. Charges d'immeuble / Gebäudeaufwand | -21'860.85 | -20'239.40 |
| ./. Amortissement s/ immeuble / Gebäudeabschreibung | -25'817.45 | -25'000.00 |
| Résultat hors exploitation / Betriebsfremder Erfolg | -10'461.75 | 12'560.60 |
| Produits des titres et intérêts / Wertschriftenertrag und Zinsen | 432'444.66 | 263'924.02 |
| Plus-value / moins-value (-) s/ titres / Wertsteigerung / -minderung Wertschriften | 247'098.74 | -1'257'040.91 |
| Var. de la provision sur placement / Veränderung Wertberechtigung Wertschriften | 1'226'477.08 | 815'009.67 |
| Charges financières / Finanzaufwand | -35'374.09 | -63'753.34 |
| Résultat financier / Finanzergebnis | 1'870'646.39 | -241'860.56 |
| Produits exceptionnels, uniques ou hors période / Ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Ertrag | H) 12'769.28 | 21'429.50 |
| ./. Charges exceptionnelles, uniques ou hors période / Ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Aufwand | I) -65'000.83 | 0.00 |
| Résultat exceptionnel, unique ou hors période / Ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Erfolg | -52'231.55 | 21'429.50 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT / ERGEBNIS VOR STEUERN | 289'719.67 | 250'126.36 |
| ./. Impôts directs / Direkte Steuern | 59'982.00 | 45'291.30 |
| RÉSULTAT NET / NETTOERGNIS | 229'737.67 | 204'835.06 |

**1. INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS
ANGABEN ÜBER DIE IN DER JAHRESRECHNUNG ANGEWANDTEN GRUNDSÄTZE**

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la loi suisse, en particulier des articles régissant la comptabilité commerciale et la présentation des comptes annuels du Code des obligations (art. 957 à 962).

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 962) erstellt.

**2. COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE D'EXPLOITATION
ERLÄUTERUNGEN ZU BILANZ- UND ERFOLGSRECHNUNGSPOSITIONEN**

| | 31.12.23 | 31.12.22 |
|---|----------------------|-----------------------|
| A) Répartition des titres et placements / Aufteilung der Wertschriften und Anlagen | | |
| Obligations Fr. / Obligationen Fr. | Fr. 15'000 | Fr. 423'925 |
| Actions suisses / Schweizerische Aktien | Fr. 3'783'364 | Fr. 5'189'357 |
| Actions étrangères / Fremde Aktien | Fr. 0 | Fr. 1'216'050 |
| Fonds de placements / Anlagefonds | Fr. 3'832'073 | Fr. 4'447'770 |
| Fonds immobiliers / Immobilienfonds | Fr. 624'751 | Fr. 2'822'155 |
| | Fr. 8'255'188 | Fr. 14'099'257 |

Les titres détenus à court terme sont évalués au cours du jour à la date du bilan. Afin de tenir compte des fluctuations des cours, une réserve de fluctuation a été constituée.
Die Wertschriften sind zu Kurswerten am Bilanzstichtag bewertet. Zur Berücksichtigung der Kursschwankungen wurde eine Wertschwankungsreserve gebildet.

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| B) Répartition des prêts à long terme / Aufteilung der langfristigen Darlehen | | |
| Fonds d'investissement / Investitionsfonds | Fr. 7'775'750 | Fr. 5'885'500 |
| Fonds d'amorçage / Seed Money Fonds | Fr. 3'779'408 | Fr. 2'693'809 |
| Fonds de soutien / Unterstützungsfonds | Fr. 3'103'250 | Fr. 1'982'500 |
| Fonds MEM / MEM Fonds | Fr. 2'496'089 | Fr. 2'343'000 |
| Fonds du tourisme / Tourismusfonds | Fr. 26'722'050 | Fr. 22'304'050 |
| Fonds Remontées mécaniques / Fonds für die Bergbahnen | Fr. 31'594'395 | Fr. 16'161'364 |
| Fonds Ville de Sion / Fonds der Gemeinde Sitten | Fr. 85'000 | Fr. 0 |
| Autres / Andere | Fr. 1'588'750 | Fr. 1'232'500 |
| | Fr. 77'144'692 | Fr. 52'602'723 |

| | | |
|---|----------------------|----------------------|
| C) Répartition des participations (à caractère durable, découlant du contrat de prestations avec l'Etat du Valais) Aufteilung der Beteiligungen (fortdauernd, aus dem Leistungsvertrag mit dem Staat Wallis) | | |
| Fonds d'investissement / Investitionsfonds | Fr. 635'517 | Fr. 877'817 |
| Fonds d'amorçage / Seed Money Fonds | Fr. 655'597 | Fr. 605'597 |
| Fonds MEM / MEM Fonds | Fr. 200'000 | Fr. 200'000 |
| Participation Cautionnement romand / Bürgschaft Westschweiz Beteiligung | Fr. 1'000'000 | Fr. 1'000'000 |
| | Fr. 2'491'114 | Fr. 2'683'414 |

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| D) Répartition des fonds engagés / Aufteilung der zugewiesenen Mittel | | |
| Cofinancements / Mitfinanzierungen | Fr. 1'891'434 | Fr. 1'693'174 |
| Cofinancements Remontées mécaniques / Bergbahnen Mitfinanzierungen | Fr. 52'500 | Fr. 82'500 |
| Cofinancements MEM / MEM Mitfinanzierungen | Fr. 1'055'000 | Fr. 1'065'000 |
| Prise en charge des intérêts / Zinskostenbeiträge | Fr. 260'334 | Fr. 235'667 |
| Fonds d'amorçage / Seed Money Fonds | Fr. 5'700'855 | Fr. 4'430'257 |
| Fonds MEM / MEM Fonds | Fr. 2'896'089 | Fr. 3'343'000 |
| Fonds de soutien / Unterstützungsfonds | Fr. 3'203'250 | Fr. 2'132'500 |
| Fonds Remontées mécaniques / Fonds für die Bergbahnen | Fr. 38'994'395 | Fr. 35'916'364 |
| Fonds du tourisme / Tourismusfonds | Fr. 30'917'050 | Fr. 29'142'050 |
| Fonds Ville de Sion / Gemeinde Sitten Fonds | Fr. 210'000 | Fr. 0 |
| | Fr. 85'180'907 | Fr. 78'040'511 |

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| E) Répartition Etat du Valais / Aufteilung Staat Wallis | | |
| Garanties sur caution / Garantien aus Bürgschaften | Fr. 12'500 | Fr. 12'300 |
| Réserve pour subventions / Reserve für Subventionen | Fr. 254'924 | Fr. 832'309 |
| Cofinancements Remontées mécaniques / Bergbahnen Mitfinanzierungen | Fr. 84'030 | Fr. 641'530 |
| Cofinancements MEM / MEM Mitfinanzierungen | Fr. 125'000 | Fr. -2'420'000 |
| Fonds de soutien / Unterstützungsfonds | Fr. 358'480 | Fr. 1'833'389 |
| Fonds MEM / MEM Fonds | Fr. 523'911 | Fr. -1'343'000 |
| Fonds du tourisme / Tourismusfonds | Fr. 8'947'950 | Fr. 10'722'950 |
| Fonds d'amorçage / Seed Money Fonds | Fr. 676'641 | Fr. 547'240 |
| Fonds Remontées mécaniques / Fonds für die Bergbahnen | Fr. -12'174'395 | Fr. -18'916'364 |
| Cas de rigueur / Hartfälle | Fr. 0 | Fr. -251'052 |
| C/C SETI / Kontokorrent DWTI | Fr. -370'871 | Fr. -146'448 |
| | Fr. -1'561'830 | Fr. -8'487'146 |

**F) Sur la base d'une évaluation systématique du risque pour chaque investissement, invest. conditionnels inclus.
Auf der Basis einer systematischen Risikoevaluation für jedes Investment, bedingte Verpflichtungen inbegriffen.**

**G) Provision globale de 4.6% des engagements en cours (2022 : 4.3%). Objectif de 5.00% visé à terme.
Globale Rückstellung um 4.6% der eingesetzten Mittel (2022 : 4.3%). Mittelfristiges Ziel um 5.00%.**

| | | | |
|--|-----|--------|------------|
| H) Produits exceptionnels / A.o. Ertrag | | | |
| Différence d'impôt 2021 / Steuerunterschied 2021 | Fr. | 0 | Fr. 21'429 |
| Dividende de faillite / Dividende aus Konkurs | Fr. | 12'769 | Fr. 0 |

| | | | |
|--|-----|--------|-------|
| I) Charges exceptionnelles / A.o. Aufwandes | | | |
| Frais d'augmentation de capital / Kosten der Kapitalerhöhung | Fr. | 65'001 | Fr. 0 |

**3. LA MOYENNE ANNUELLE DES EMPLOIS À PLEIN TEMPS NE DÉPASSE PAS LE SEUIL DE 10.
DER JAHRESDURCHSCHNITT DER VOLLZEITSTELLEN LIEGT NICHT ÜBER DEM RICHTWERT 10.**

| | | | |
|---|-----|-----------|-------------|
| 4. DISSOLUTION NETTE DE RÉSERVES LATENTES NETTOAUFLÖSUNG STILLE RESERVEN | | | |
| | Fr. | 1'226'477 | Fr. 815'010 |

| | | | |
|--|-----|--------|------------|
| 5. ACTIONS PROPRES / EIGENE AKTIEN | | | |
| | Fr. | 29'020 | Fr. 29'020 |
| Nbre d'actions / Aktienzahl | | 854 | 850 |
| Acquisitions de la période / Anschaffungen während der Periode | | 4 | 0 |
| Aliénations de la période / Veräusserungen während der Periode | | 0 | 0 |

**6. TOTAL DES ENGAGEMENTS DE CCF SA SOUS FORME DE CAUTIONNEMENTS, GARANTIS PAR L'ETAT DU VALAIS
BÜRGCHAFTSVERPFLICHTUNGEN DER CCF AG, ABGESICHERT VOM STAAT WALLIS**

| | | | |
|--|-----|------------|----------------|
| Total des cautionnements LPEC / Total der Bürgschaften WFG | Fr. | 11'484'217 | Fr. 13'976'241 |
| Dossiers / Gesuche | | 26 | 28 |
| Total des cautionnements touristiques / Total der Bürgschaften Tourismus | Fr. | 24'609'952 | Fr. 26'036'720 |
| Dossiers / Gesuche | | 32 | 33 |

**7. TOTAL DES ENGAGEMENTS DE CCF SA SOUS FORME DE GARANTIES DE CONSTRUCTIONS
TOTAL VERPFLICHTUNGEN AUS BAUGARANTIEN CCF**

| | | | |
|---|-----|------------|----------------|
| Total des garanties / Total der Garantien | Fr. | 36'874'361 | Fr. 39'650'753 |
| Nombre / Anzahl | | 1'884 | 1'910 |

| | | | |
|---|-----|--------|------------|
| 8. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE VERBINDLICHKEITEN GEGENÜBER EINRICHTUNGEN DER BERUFLICHEN VORSORGE | | | |
| | Fr. | 22'533 | Fr. 19'183 |

| | | | |
|--|--|---|---|
| 9. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS / BEDINGTE VERPFLICHTUNGEN | | | |
| Dossiers / Gesuche | | 5 | 6 |

**PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE À L'EMPLOI
DU BÉNÉFICE AU BILAN
ANTRAG DES VERWALTUNGSRATES ÜBER DIE VERWENDUNG
DES BILANZGEWINNES**

En Fr. / In Fr.

| | | |
|---|--|-----------------|
| BÉNÉFICE DISPONIBLE / BILANZGEWINN | | 31.12.23 |
| Bénéfices cumulés / Kumulierte Gewinne | | 263'060.29 |
| Bénéfice de l'exercice / Jahresgewinn | | 229'737.67 |

| | | |
|---|--|-------------------|
| SOLDE À DISPOSITION / BILANZGEWINN | | 492'797.96 |
|---|--|-------------------|

PROPOSITION D'UTILISATION / ANTRAG ÜBER DIE VERWENDUNG

| | | |
|--|--|------------|
| Attribution à la réserve légale issue du bénéfice / Zuweisung an die gesetzliche Gewinnreserve | | 12'000.00 |
| Dividende actionnaires B 3 % / Dividende B-Aktionäre 3 % | | 217'155.00 |
| Report à compte nouveau / Vortrag auf neue Rechnung | | 263'642.96 |

| | | |
|--------------|--|-------------------|
| TOTAL | | 492'797.96 |
|--------------|--|-------------------|

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale du CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT SA, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 32 à 35) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 11 mars 2024

BDO SA

Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Steve Rigolet
Expert-réviseur agréé

CONSEIL D'ADMINISTRATION VERWALTUNGSRAT

Pascal PERRUCHOUD

Président - Administrateur de Cautionnement romand, Administrateur de Groupe Mutuel Asset Management SA (GMAM), Vice-Président de Univerre Pro Uva SA, Président de la Fédération romande immobilière

Président - Mitglied des Verwaltungsrates von Bürgschaft Westschweiz, Mitglied des Verwaltungsrates der Groupe Mutuel Asset Management SA, Vize-Präsident des Verwaltungsrates der Univerre Pro Uva SA, Präsident des Westschweizer Verbandes der Hauseigentümer

Andreas BINER

Vice-Président - Président de Matterhorn Group Management AG
Vize-Präsident - Präsident der Matterhorn Group Management AG

Anne-Brigitte BALET NICOLAS

Directrice d'Abrifeu SA
Direktorin der Abrifeu SA

Olivier BENEY

Secrétaire général du Département de la sécurité, des institutions et du sport
Generalsekretär des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport

Philippe DE PREUX

Directeur BCVs, Responsable de la région de Sierre
Direktor WKB, Leiter Region Siders

Gilles FLOREY

Entrepreneur
Unternehmer

Christopher O'CONNELL

Responsable clientèle entreprises Valais romand/Chablais, UBS Switzerland
Leiter Firmenkunden Valais romand/Chablais, UBS Switzerland

Mauricio RANZI

a. Directeur de CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA, Administrateur Indépendant, Fondateur de RzPlus Sàrl
ehem. Direktor der CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA, unabhängiges Verwaltungsratsmitglied, Gründer der RzPlus Sàrl

Anne-Laure REY

Directrice, Associée Fiduciaire FIDAG SA
Direktorin, Partnerin der Treuhand FIDAG AG

EXPERTS CONSULTATIFS BERATUNGSEXPERTEN

Le CCF peut faire appel à des experts consultatifs dans différents domaines de compétences:
Die CCF AG kann sich an beratende Experten in verschiedenen Fachbereichen wenden:

Sergio SCHMID

Responsable de l'Institut Technologies du vivant, HES-SO Valais/Wallis / Leiter des Instituts Life Technologies, HES-SO Valais/Wallis
Pour les secteurs suivants: chimie, biotechnologies, alimentaire, science de la vie
Für folgende Bereiche: Chemie, Biotechnologie, Lebensmittel, Life Sciences

Fabrice ALLEGRO

Chief Marketing & Digital Officer - VisilabGroup
Pour les secteurs suivants: marketing, retail, télécommunications, nouvelles technologies de l'information
Für folgende Bereiche: Marketing, Retail, Telekommunikation, neue Informationstechnologien

Medard HEYNEN

CEO ecoenergy Valais SA / CEO ecoenergy Valais AG
Pour les secteurs suivants: technologies, énergie
Für folgende Bereiche: Technologie, Energie

François GESSLER

Diplômé de l'école hôtelière de Lausanne, Maître d'enseignement HES, ancien président de GastroValais
Diplomierter der Hotelfachschule Lausanne, Dozent in FH, ehemaliger Präsident von GastroValais
Pour les secteurs suivants: hôtellerie et restauration
Für folgenden Bereich: Hotellerie und Gastronomie

COLLABORATEURS/TRICES MITARBEITER/INNEN

Ralph TSCHOPP, Céline CARROZ, Damien LUISIER, Julien JORDAN (dès le/ab dem 1.03.2023), Sibylle GRANDIDIER-CRETTENAND, Sébastien BLATTER, Nathalie VAUCHER (dès le/ab dem 1.09.2023), Marika DESSIMOZ, Joel PROVIDOLI, Irene RIEDER (Membre de la Direction - Responsable Haut-Valais / Mitglied der Direktion - Verantwortliche Oberwallis), Gérard HERTLI (Directeur-adjoint / Vizedirektor), Jacques METRAILLER (Directeur / Direktor), Bruno ENCARNACAO, Damien ROCH.





CCF SA

CENTRE DE CAUTIONNEMENT
ET DE FINANCEMENT